

**DECISIONS du MAIRE prises en application de l'article L. 2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Séance du conseil municipal du 25 juin 2010

- Arrêté municipal du 20 mai 2010 fixant les tarifs du voyage au parc animalier de Sainte Croix organisé le 21 juillet 2010 par le service Jeunesse.
- Arrêté municipal du 20 mai 2010 : création d'une régie de recettes auprès du service Jeunesse pour encaisser les droits d'inscription au voyage au parc animalier de Saint Croix organisé le 21 juillet 2010.
- Arrêté municipal du 27 mai 2010 : création d'une régie d'avances auprès du service Animations de la mairie de Briey permettant de payer les dépenses des repas des enfants et accompagnateurs qui se rendent à PARIS, à l'occasion de la finale du CITY RAID Andros les 15 et 16 juin 2010.
- Arrêté municipal du 1^{er} juin 2010 fixant les tarifs de la sortie piscine à AMNEVILLE organisée le 9 juillet 2010 par le service Jeunesse de la Ville de Briey.
- Arrêté municipal du 1^{er} juin 2010 : création d'une régie de recettes auprès du service Jeunesse de la Ville de Briey permettant d'encaisser les inscriptions à la sortie piscine à AMNEVILLE le 9 juillet 2010.
- Arrêté municipal du 2 juin 2010 : création d'une régie d'avances auprès du service Animations et Festivités afin de payer les prix du concours de poésie organisé dans le cadre de la fête médiévale.
- Arrêté municipal du 8 juin 2010 modifiant les tarifs de la brocante du 12 septembre 2010.
- Arrêté municipal du 11 juin 2010 complétant l'article 1 de l'arrêté du 1^{er} mars 2010 qui fixe les tarifs dus par les familles dont les enfants fréquentent les transports scolaires.
- Arrêté municipal en date du 21 juin 2010 fixant les tarifs de l'activité « Quad et Beach soccer » organisée par le service jeunesse le vendredi 9 juillet 2010 à Moineville.